

## REUNION DU 2 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Sophie QUILLIEC, Florence MARMAN.  
Messieurs Philippe ROQUET, Philippe NIVAU, Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGé, Patrice CAILLE, Philippe THIBAUT.

**Etaient absentes excusées** : Mesdames BOURDON Brigitte, Manuela MASSET-DAVID et Marie-Christine BARON-POUDRET

*Mme Florence MARMAN a été élue secrétaire de séance.*

**Date de convocation** : 26 MAI 2009

\*\*\*\*\*

### **COMPTE RENDU DU 2 MAI 2009**

Approbation de l'ensemble du Conseil Municipal.

### **TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – MAISON DE RETRAITE**

Vu la délibération du 4 novembre 2008 autorisant la réalisation des travaux de mise en sécurité de la Maison de Retraite par appel d'offres restreint et la signature des marchés par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'au fur et à mesure de l'avancement du chantier des évolutions et adaptations au projet initial se sont avérées nécessaires,

CONSIDERANT que ces évolutions induisent une variation soit en travaux supplémentaires ou en diminution dont le détail est dans le tableau ci-dessous,

lot	marché ht	5% HT	ENTREPRISE	INTITULE	Travaux en diminution HT	Travaux Supplémentaires	OBSERVATIONS
1			BELLO	demande maitre ouvrage	- €	1 128,00 €	forme de pente et percements
					- €	-	
	22 993,40	1 149,67 €			- €	1 128,00 €	
2			BELLO		- €	-	
					- €	-	
	13 240,00 €	662,00 €			- €	-	
3			GATARD	demande bureau contrôle	- €	6 320,10 €	portes DAS double action
					- €	-	
	42 196,07 €	2 109,80 €			- €	6 320,10 €	
4			CHIRON	amélioration CCTP	416,35 €	-	non démolition cloisons
					- €	-	
	51 038,78 €	2 551,94 €			416,35 €	-	
5			GIRARD	amélioration CCTP	2 793,85 €	-	Revêtements sols
			GIRARD	demande maitre ouvrage	- €	1 959,18E	revêtements douches
	40 648,05 €	2 032,40 €			2 793,85 €	1 959,18 €	
6			ELEC SER	amélioration CCTP	- €	1 092,00 €	dévoisement de canalisations
					- €	-	
	15 068,86 €	753,34E			- €	1 092,00 €	
7			AUT ALARM	amélioration CCTP	- €	1 853,85 €	dévoisement de canalisations
					- €	-	
	57 769,00 €	2 888,45 €			- €	1 853,85 €	
8			JPC	demande maitre ouvrage	- €	4 009,98 €	raccordement douches
			JPC	amélioration CCTP	- €	3 531,50 €	dévoisement de canalisations
	7 925,80 €	396,29 €			- €	7 541,48E	

**BALANCE 16 684,41 €** pour mémoire cout prévisionnel 316500,00 €

VU l'avis favorable de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES qui s'est réunie le 13 mai 2009,

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux supplémentaires et la signature des avenants pour un montant global de 16.684,41 €.

## **PLAN DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES RURALES**

Dans le cadre du plan de développement numérique des écoles rurales, le gouvernement a décidé de s'engager à subventionner 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants afin de leur permettre de se doter **d'un équipement numérique complet**.

Une convention nationale a été signée entre l'association des maires ruraux de France et le ministère de l'éducation nationale permettant de définir les modalités de coopération en matière de déploiement du plan de développement du numérique dans les écoles rurales.

Le ministère de l'éducation nationale subventionne le coût hors taxe de ces équipements (matériel, installation, garantie et si nécessaire mise aux normes, câblage et sécurisation du local accueillant les ordinateurs) de » l'école numérique rurale « à hauteur de 80 % jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 €. En outre il sera possible de récupérer la TVA.

Il est présenté au Conseil Municipal 2 devis.

Le mieux disant et retenu par le Conseil Municipal est celui de la société DESCLICS de LAVAUSSEAU (86) pour un montant de 15734,94 € et dont le financement sera le suivant :

- Subvention maximum d'un montant de 9.000 €
- Récupération de la TVA 2436 €

Soit un coût réel pour la commune d'un montant de 4299 €.

Après un large débat il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 2 abstentions décide de transmettre l'acte de candidature complet.

## **BATIMENT AVENUE DE LA PLAINE – ATELIERS RELAIS ZAE**

Dans sa dernière séance le Conseil Municipal a autorisé la vente du bâtiment « avenue de la Rochelle » à Monsieur David BILLAUD. Or, dans un courrier, l'entreprise ABL (les Artisans du Bâtiment de Latillé) fait part de son mécontentement de ne pas avoir été contacté pour cette vente et rappelle que depuis octobre 2005 (correspondances à l'appui) elle est très intéressée et qu'elle s'est fait connaître comme acquéreur potentiel.

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour un atelier de menuiserie des normes acoustiques doivent être respectées et le bâtiment vendu est situé en zone UD (zone urbaine) du Plan local d'urbanisme.

Un local situé dans la ZAE « avenue de la plaine » conviendrait mieux à cette activité. Il en est de même pour la SARL ALLEAUME (terrassement, travaux publics), Monsieur MARTIN (transformation et « restauration » de palettes en bois).

Il est rappelé que les projets de construction d'ateliers relais sont gérés par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal autorise donc la commission d'appel d'offres à contacter les responsables de la CCPV ainsi que les entreprises intéressées.

## **TOITURE DE L'ECOLE**

Mr BRAULT, adjoint aux bâtiments fait part qu'il lui manque toujours 1 devis et que sur les 2 propositions de prix reçues à ce jour pour des travaux de toiture à l'école il apparaît qu'un devis n'est pas complet et que l'ensemble des travaux n'a pas été comptabilisé.

Le Conseil rappelle que les travaux devront être réalisés en juillet et que le délai laissé à l'entreprise qui sera retenue paraît un peu juste.

Il est souligné également que la commission d'appel d'offres aurait pu être consultée pour l'étude et le choix de l'entreprise avant une soumission en Conseil Municipal.

Il est donc décidé de retenir dès à présent une date pour une réunion de la commission d'appel d'offres afin d'étudier les devis :

Le 15 juin 2009 à 20 heures.

## **BOITES A FAUVES**

Diverses plaintes, liées à la prolifération des ragondins sur le territoire communal et les dégâts qu'ils occasionnent, ont été reçues en mairie.

L'empoisonnement est interdit et Monsieur le Maire propose d'acquérir des boîtes à fauves pour les capturer :

5 boîtes à 30.60€ soit la somme de 153 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Mr le Maire à signer le devis.

## **FESTIVITES DU 13 JUILLET**

Comme suite à la réunion de la commission chargée des associations avec le Comité d'Animation pour les festivités du 13 juillet prochain le programme retenu est le suivant :

- **17 h** : revue des pompiers avec invitation des Maires des communes du Canton (une démonstration de désincarcération pourrait être réalisée). Mr le Maire s'engage à faire les démarches.
- **18 h 30** : Vin d'honneur
- **REPAS** : buffet campagnard avec participation financière de la commune (2 €) du Comité d'Animation (2€) pour une participation demandée aux habitants de 2 €
- **FEU D'ARTIFICE**
- **BAL GRATUIT** (financé par le Comité d'Animation)

### **FEU D'ARTIFICE – 13 JUILLET**

Comme suite au litige rencontré avec la société SEDI lié à la fourniture du feu d'artifice et des soucis techniques qui ont empêché un tir total du feu l'an passé,

Considérant l'entretien entre Mr le Maire et le Commercial de la société SEDI une proposition est présentée au Conseil Municipal :

- Devis d'un feu d'artifice d'un montant de 3470 € facturé à la commune au tarif de 3000 €
- Le commercial sera personnellement présent et effectuera le tir
- Le matériel de l'an passé sera utilisé et rajouté au feu tiré

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition et autorise Mr le Maire à signer le devis pour un montant facturé de 3000 €.

### **RESIDENCES SENIORS**

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'équipe municipale de réaliser une unité Alzheimer à la Chèze d'Or.

**Le Conseil Municipal,**

Considérant que les travaux liés à la réalisation d'une telle unité sont trop coûteux pour notre collectivité,

Considérant que des unités de ce type sont déjà présentes ou en cours de réalisation sur notre territoire,

**Décide** de ne pas donner une suite favorable à ce projet et propose d'étudier la possibilité de réaliser une résidence Séniors dans le terrain jouxtant la Maison de Retraite.

L a commission du CCAS est chargée de travailler sur ce dossier.

### **CAMP MULTISPORTS – COMITE DE LA VIENNE VOLLEY-BALL**

Du 6 au 10 juillet le Comité de la Vienne de Volley-Ball organise un camp sportif à LATILLE.

Les enfants sont hébergés au camping de la Raudière et comme chaque année les repas pris par les jeunes sont élaborés par le personnel communal (repas chaud à midi et pique nique le soir).

Il convient donc de déterminer un prix de repas puisqu'en dehors de la période scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse au tarif de l'an passé ce qui représente la somme de 27 €/semaine et par participant pour l'année 2009.

### **MARE RUE DU MOULIN A VENT**

Dans sa séance du 10 mars 2009 le Conseil Municipal avait décidé, pour des raisons de sécurité, de combler la mare située Rue du Moulin à Vent.

Les travaux n'ont toujours pas été réalisés à ce jour et Mr le Maire fait part d'un courrier de Vienne Nature dont une copie a été transmise à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et au Service Départemental de l'Office Nationale De l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Vienne.

Il a été observé la présence du triton marbré qui comme tous les amphibiens est une espèce protégée sur le plan national (arrêté du 19 novembre 2007) et sur le plan européen (annexe 4 de la Directive habitats). Par conséquent, il nous est rappelé dans ce courrier que la destruction d'habitat d'une espèce protégée est passible de sanctions.

Compte tenu de ces nouveaux éléments et de l'impossibilité de combler cette mare, il est donc obligatoire de réaliser une clôture (hauteur : 2 mètres) afin de sécuriser ce lieu.

Une demande de subvention pourrait être réalisée auprès de la DDAF ou de Vienne Nature pour la réalisation de ces travaux.

Rendez-vous sera pris avec ces interlocuteurs.

### **MEDIA PLUS COMMUNICATION**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de l'ALCAE les commerçants et artisans ont décidé de ne pas financer d'encarts publicitaires d'un panneau plan de ville par la société MEDIA PLUS COMMUNICATION, un courrier annulant le contrat avait été expédié à la dite société.

La réponse de MEDIA PLUS COMMUNICATION rappelle les engagements contractuels du 20 novembre 2008 pris par la commune et demande que la municipalité révise sa position afin que le service commercial puisse travailler conformément à la convention.

A défaut, le dossier sera transmis à leur service contentieux qui a toute autorité pour intervenir dans le cadre d'une rupture de contrat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir sa décision d'annuler le projet.

### **FONDS DE COMMERCE – LOGIS HOSANNIER**

Comme suite à la proposition faite à la commune d'acquérir le fonds de commerce « le logis hosannier »,

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été expédié aux intéressés afin de les aviser que le Conseil Municipal avait déjà délibéré le 10 mars sur ce sujet et qu'il ne souhaitait pas donner une suite favorable.

### **TOILETTE MUNICIPALES – PORTES WESTERN**

Un devis est présenté au Conseil pour l'installation de portes dites « western » à l'entrée des toilettes publiques (place Robert Gerbier) et ce, pour un montant de 1333 € TTC.

Compte tenu du montant élevé de la prestation, le Conseil demande que d'autres entreprises soient consultées.

## QUESTIONS DIVERSES

- **DEFIBRILATEUR** : il conviendrait d'en acquérir 2.
- **PACIFIQUE FOOTBALL - LATILLE** : Tournoi organisé au stade de LATILLE le 13 juin – La municipalité fournira une coupe. L'assemblée générale du club aura lieu le 14/06
- **Salle des sports - Collège** : compte tenu des effectifs importants il devient indispensable de mettre à disposition du collège une seconde salle des sports. La communauté de Communes pourrait prendre cette compétence et ainsi financer sa construction (la commune pourrait mettre à disposition le terrain jouxtant le terrain des sports). Monsieur le Maire dit qu'une majorité de Maires rencontrée lors d'une réunion au Collège semble favorable à un tel projet. La question sera vue lors de la prochaine réunion des Maires.
- **COMMISSION DES FINANCES** : elle aura lieu le 30 juin à 14 heures
- **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Il est décidé que les Conseillers Municipaux membres d'associations ne pourront pas prendre part au vote de leurs subventions.
- **CHANTIER LOISIRS** : démarre le 20 juillet à la Doie pour la confection d'une mosaïque sur la dalle en béton qui sera « coulée » par le personnel communal. Sous celle-ci se trouve une citerne et le Conseil décide de mettre une canne d'aspiration pour récupérer l'eau en cas de besoin.
- **RENCONTRE AVEC LES JEUNES** : le 20/06 au stade de Latillé afin de faire un constat de l'existant et un recensement des projets qui pourront être proposés par les jeunes (de 11 à 25 ans) et ce, sous l'égide du Centre Socio Culturel de Vouillé.
- **STAGE THEATRE PENDANT L'ETE** : confirmation par le Conseil du prêt de la salle des fêtes pour le stage théâtre organisé par « Noctilus» du 6 au 10 juillet.
- **STATIONNEMENT DE LA PLACE ROBERT GERBIER** : lecture d'un courrier adressé au Conseil Municipal faisant part de difficultés rencontrées avec un habitant de la Place Robert Gerbier suite à une appropriation illégitime de places de parking. Le Conseil rappelle en effet que le stationnement sur la Place Robert Gerbier est de plus en plus difficile en raison d'un nombre important de véhicules mais que les places réservées sont interdites.
- **PROPOSITION D'UN ATELIER THEATRE LES MERCREDIS APRES-MIDI** : proposition de Jocelyne JAMET (intervenante théâtre auprès du collège – Soirée jeunes talents) d'effectuer un atelier théâtre tous les mercredis après-midi pour les enfants âgés de 7 à 12 ans pour un tarif de 105 €/enfant (cela représente 34 mercredis) + des stages pendant les grandes vacances (55 € par enfant ou 49 € si 2 enfants ou 41 € si 3 enfants).  
Mme FERNANDES, Adjointe a pris contact avec FAMILLES RURALES et l'APE de l'école pour un rattachement éventuel de cet atelier à leurs activités habituelles- D'ores et déjà le Conseil soutient cette activité et mettra à disposition les locaux nécessaires – Activité qui pourrait débiter dès septembre prochain. Reste à déterminer quelle association répondra favorablement.
- **L'acquisition d'une tonne à eau** s'avère indispensable pour l'arrosage des fleurs pendant l'été.
- **Assemblée Générale de la Chasse** : le 12 juin à 18 heures.

LA SEANCE SE LEVE A 23 H 30